



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Lundi 29 Octobre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, Info, 7.1, 7.2, 8.1, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 1.2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 4.2), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 8.1), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.1), Mme Marie ZEHAF.

Étaient absents : M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, C. LIME

Mandataires : J. KRIEGER, E. MAILLOT

Délibération n°2018/004402

Rapport n°4.1 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association RéCiDev

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association RéCiDev

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Actions de sensibilisation au développement durable » | Montant du budget 2018 : 10 000 € Montant de l'opération : 1 421 € |

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention, d'un montant de 1 421 €, au titre du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », à l'association RéCiDev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2018.

I. Présentation de la campagne AlimenTerre 2018

A/ L'association RéCiDev

Créée en 1996, RéCiDev (réseau citoyenneté développement) est un collectif d'associations qui « informe, éduque, mobilise les citoyens sur l'accès aux droits fondamentaux, l'équité, la promotion de l'interculturalité et la lutte contre les préjugés et discriminations partout dans le monde ».

L'association, présidée par Monsieur Patrice Bernard, a une vocation régionale.

B/ La campagne AlimenTerre

AlimenTerre est une campagne nationale initiée en 2000 par le comité français de solidarité internationale (CFSI) et destinée à sensibiliser le grand public sur les causes de la faim dans le monde et les questions d'échanges mondiaux de denrées alimentaires.

Les objectifs fondamentaux de la campagne AlimenTerre sont les suivants :

- informer sur la situation mondiale (paradoxes et causes de la faim dans le monde) et sur l'enjeu de nourrir le monde de demain,
- faire valoir le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire,
- faire prendre conscience de la nécessité de soutenir une agriculture familiale, viable et durable au Nord comme au Sud,
- sensibiliser chacun à sa responsabilité de citoyen et sa possibilité d'agir par ses choix de consommation,
- mobiliser tous les acteurs et relais du territoire (écoles, associations, producteurs),
- faire connaître les productions locales, faciliter le lien direct entre le producteur et le consommateur, et favoriser le développement de circuits courts,
- promouvoir l'agriculture biologique.

Cette campagne est pilotée en Franche-Comté par un collectif composé de :

- RéCiDev (coordinateur),
- les associations, notamment :
 - Agriculteurs français et développement international (AFDI-BFC),
 - BorPlaCal (promotion et développement du bord du plateau calcaire – 70),
 - les Créatures (promotion de la consommation responsable – 90),
 - la Confédération paysanne,
 - Interbio Franche-Comté,
 - les Jardins de Cocagne,
 - la Maison de l'environnement de Franche-Comté (plateau débat public),

- Biocoop la Canopée.

La campagne AlimenTerre s'articule autour de différents événements :

- La fête bio et solidaire s'est tenue au printemps à Besançon. Elle résulte de la fusion du traditionnel marché festif et solidaire et de la fête bio de printemps,
- le festival du film AlimenTerre : de nombreuses projections-débats, notamment dans les lycées, permettent chaque année aux visiteurs de mieux comprendre les contraintes agricoles dans divers pays du monde. Il se tiendra du 15 octobre au 30 novembre,
- tout au long de l'année, se dérouleront des interventions à destination du grand public et du public scolaire. Les thématiques abordées seront cette année les échanges commerciaux mondiaux, le commerce équitable, la faim dans le monde, la raréfaction des ressources, l'agriculture familiale et la solidarité internationale.

Depuis 2006, le Grand Besançon soutient RéCiDev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre.

C/ Bilan de l'opération 2017

La campagne AlimenTerre 2017 a rempli tous les objectifs que s'est fixés l'association RéCiDev. 2500 visiteurs ont participé au marché alimentaire installé place Granvelle à Besançon. Les interventions pédagogiques ont permis la sensibilisation de 1 110 personnes dont près de 300 lycéens. Quant aux projections-débats, elles ont réuni près de 3 000 participants dans toute la région (89 séances). Le bilan financier de la campagne 2017 s'élève à 38 244 €.

II. Plan prévisionnel de financement

| DEPENSES (en € ht) | | RECETTES (en €) | |
|--|------------------|--|------------------|
| Salaires et charges | 17 500 | Autofinancement | 5 107,03 |
| Logistique (locations de matériel, véhicules, de salles, acheminement de matériel,...) | 7 150 | Bénévolat valorisé | 3 750 |
| Achat de fournitures (inauguration) | 1 813,79 | Subventions sollicitées ⁽¹⁾ | |
| Communication | 600 | Ville de Besançon | 1 500 |
| Animations marché (prestations) | 58,54 | CFSI | 5 250 |
| Frais de diffusion de films | 1 700 | Département 39 | 2 000 |
| Frais de déplacements | 1 400 | Région Bourgogne-Franche-Comté | 8 000 |
| Animations (cachets artistes) | 1 500 | DREAL | 2 750 |
| Assurances | 50 | Grand Besançon ⁽²⁾ | 2 000 |
| Electricité, frais postaux, frais administratifs | 2 800 | Prestations en nature ⁽³⁾ | |
| Gardiennage | 402,96 | Ville de Besançon | 3 000 |
| Soutiens aux associations | 2 150 | Grand Besançon | 300 |
| | | Autres recettes | |
| | | Droit de diffusion | 1 550 |
| | | Vente de DVD | 80 |
| | | Participation des exposants | 1 838,26 |
| TOTAL DEPENSES | 37 125,29 | TOTAL RECETTES | 37 125,29 |

(1) CFSI=Comité français pour la solidarité internationale ; DREAL=Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté ; FDVA=Fonds du développement de la vie associative.

(2) Pour cette action, RéCiDev sollicite une aide financière de 2 000 € auprès du Grand Besançon.

(3) Prestations en nature :

- Ville de Besançon : électricité (installation de bornes et consommation), eau (installation de robinets, installation d'un point d'évacuation, consommation), prêt de matériel (chaises, tables, bancs, grilles, barrières), enlèvement des bancs square Granvelle, mise à disposition et retrait de poubelles, impression de calicots/flyers, mise à disposition et manutention pour châlets.
- Grand Besançon : prêt de vitabris.

III. Proposition d'accompagnement financier

Le projet présenté par l'association RéCiDev répond aux critères d'éligibilité arrêtés dans le fonds « Actions de sensibilisation au développement durable ».

Le calcul de la subvention, basé sur le reste à charge des dépenses, est défini dans les termes suivants :

| Subvention CAGB | | | |
|---|------------------------------------|---------------|----------------|
| Dépenses totales | Assiette éligible (reste à charge) | Taux appliqué | Total |
| 37 125,29 € | 7 107,03 | 20 % | 1 421,41 € |
| TOTAL Subvention CAGB (arrondie) | | | 1 421 € |

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner l'association RéCiDev et de lui attribuer une subvention de 1 421 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de l'opération proposée par l'association,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 421 € à l'association RéCiDev, pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0